Canadian Cinema Editors | Les Monteurs et Monteuses de cinéma canadien

Voir plus bas pour la version française

2027 CCE Awards Eligibility Rules

1. The editor on the project must be a Canadian citizen or permanent resident, OR be a Full Member of the CCE.

If the project has multiple editors, a minimum of 50% of the credited editors must fulfill the above criteria.

Editors who do not fulfill the above criteria but feel that they are part of the Canadian editing community may request an exemption on a case-by-case basis. Such a request must be submitted in writing to the CCE, and will be reviewed by the Awards Committee and the CCE Board. The committee and the Board reserve the right to accept or reject any such request, and all decisions are final.

2. Work must have been released/aired between January 1, 2026 December 31, 2026.

Submissions are required to have been released during a predetermined release period. Usually, this is January 1 - December 31 of the previous year. Projects that fall outside of this window (before or after) are not eligible.[1]

Example: Submissions for the 2026 CCE Awards were required to have been released between January 1, 2026 and December 31, 2026.

In reviewing submissions, "Release" means:

- A theatrical release in one or more movie theaters.
- A public screening at a film festival[1]
- Broadcast on television (including premium channels such as HBO)
- Released on a streaming service (e.g. Netflix)
- Made available via an on-demand purchase (e.g. iTunes rental, Cineplex store, Pay-per-view TV).
- Made available via a free or paid service on the internet (e.g. Vimeo, YouTube).

[1]Projects released in a *film festival-only run* in one year may choose to wait until a more formal release (e.g. theatrical, streaming, etc.) in a subsequent year before submitting to the awards.

3. Only productions/episodes that have not been submitted for consideration in previous years are eligible.

Under no circumstances will the same submission be considered in multiple years.

4. All entrants must have received an eligible on-screen credit.

Eligible onscreen credits include:

- Editor or Picture Editor
- For animated films, the following are also eligible: Leica Editor, Storyboard Editor, Animatic Editor

Additional Editor or Associate Editor credits *are not eligible*.

In rare cases where the screening copy does not include credits, a letter from the production company must be provided in order to verify the credits.

Canadian Cinema Editors | Les Monteurs et Monteuses de cinéma canadien

5. A maximum of three (3) entries per entrant per year is permitted. Additional entries will not be considered.

No more than 3 entries per editor are permitted.
Only one episode per editor, per series may be submitted.

If an editor worked on an episodic series, the editor must select only one episode for submission. If two (2+) or more editors worked together on multiple episodes within a series, the same rule applies: only one episode with the shared editor credit may be submitted. Co-editors should agree on which episode to submit, as well as which editor will submit the episode.

6. Entries must be submitted in only one category. If an entry is submitted in multiple categories, the CCE Awards Committee will select in which category it will be submitted based on content.

The CCE uses the following category guidelines:
CCE Awards Category Guide / Catégories des prix CCE: lignes directrices

In the event that the CCE decides to re-assign a project to a different category, the submitting editor is informed as soon as possible.

7. Series entrants may only submit one episode per editor. The CCE will randomly choose one episode if multiple episodes are submitted by the same submitting editor.

Only one episode per editor, per series may be submitted.

If two (2+) or more editors worked together on multiple episodes within a series, the same rule applies: only one episode with the shared editor credit may be submitted. Co-editors should agree on which episode to submit, as well as which editor will submit the episode. If the CCE receives multiple episodes on the same series from the same co-editing team submitted by separate editors, all editors will be contacted and asked to agree on which episode to submit.

Legal Conditions of Entry

1. *The Entrant warrants that the production is eligible in accordance with the CCE Awards Rules, as contained herein. In any case in which the CCE determines that the information required to be provided by the Entrant is inaccurate or incomplete, and the production is therefore incorrectly entered, the CCE reserves the right to declare the production ineligible to be submitted for nominations for any CCE Award.*
2. *The Entrant acknowledges and agrees that the CCE may, in its sole discretion, determine that no Awards be given in any category in which the productions entered do not meet CCE standards.*
3. *The Entrant agrees that the CCE Awards Committee, subject to the approval of the CCE Board, will rule on any dispute in matters relating to the entry, eligibility, nominations, appeals and/or election of any production for an Award. The Entrant acknowledges that the CCE Board's decision shall be final.*
4. *The Entrant acknowledges that the CCE Awards Committee reserves the right to amend or modify the rules contained herein at their discretion, subject to the approval of the CCE Board, or at the sole discretion of the CCE Board.*
5. *The Entrant and all individuals submitted for consideration herein release the CCE and its officers, directors, Awards Committee members and Awards Jury members, employees, representatives and agents from all liability for any reason whatsoever (including, without limitation, for any incidental and consequential damages) in respect of the Entry and its consideration for any Award, including, without limitation, for any negligence or omission in the processing of the Entry or in its consideration for an Award, however caused.*

Questions regarding the eligibility rules may be directed to info@cceditors.ca

Canadian Cinema Editors | Les Monteurs et Monteuses de cinéma canadien

Critères d'admissibilité aux Prix CCE 2027

1. Le ou la monteur·euse doit avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, OU être membre de plein droit du CCE.

Si le projet compte plus d'un·e monteur·euse, au moins 50 % d'entre eux ou elles doivent remplir le critère ci-haut.

Les monteur·euse·s qui ne remplissent pas le critère ci-haut mais qui ont un sentiment d'appartenance envers la communauté canadienne du montage peuvent demander une exemption au cas par cas. Une telle requête doit se faire par écrit auprès du CCE et sera évaluée par le comité des prix ainsi que par le CA du CCE. Le comité et le CA se réservent le droit d'accepter ou de rejeter une telle requête et toute décision est finale.

2. Les productions doivent avoir été lancées/diffusées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

Les productions mises en candidature doivent avoir été diffusées lors de la période prédéterminée. Normalement, cette période s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Les projets dont la diffusion s'est faite avant ou après cette période ne sont pas admissibles. [1]

Par exemple, les productions admissibles aux prix CCE 2026 devaient avoir été diffusées entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

Dans les dossiers de mise en candidature, la « diffusion » réfère à :

- Une diffusion dans une ou plusieurs salles de cinéma;
- Un visionnement public lors d'un festival de film[1];
- Une diffusion à la télévision (y compris sur des chaînes exclusives comme HBO);
- Une mise en ligne sur un service de diffusion (comme Netflix);
- Une mise en ligne sur une plateforme de diffusion sur demande (comme iTunes, la boutique Cineplex, la télé sur demande);
- Une mise en ligne sur un service gratuit ou payant (comme Vimeo, YouTube).

[1] Si un projet a été diffusé uniquement dans des festivals de cinéma lors d'une année donnée, on peut choisir d'attendre qu'il ait bénéficié d'une diffusion plus formelle (en salle, en ligne, etc.) avant de le proposer aux prix CCE.

3. Seules les productions ou les épisodes n'ayant jamais été soumis précédemment sont admissibles.

Une même production ne peut, sous aucun prétexte, être mise en candidature plus d'une année.

4. Tou·tes les candidat·es doivent avoir une mention au générique qui soit valable.

Les mentions au générique valables sont :

1. Monteur·euse
2. Pour les films d'animation, les mentions suivantes sont aussi admissibles : monteur·euse Leica, monteur·euse de scénarimage, monteur·euse animatique

Les mentions de monteur·euse additionnel·le ou de monteur·euse associé·e *ne sont pas admissibles*.

Dans les rares cas où la copie de visionnement ne comporte pas de générique, une lettre de la compagnie de production doit être fournie afin d'assurer la véracité de la mention.

5. Les participant·es peuvent soumettre un maximum de trois (3) productions par année. Toute production supplémentaire ne sera pas acceptée.

Un·e monteur·euse individuel·le ne peut soumettre que trois productions maximum.

On ne peut soumettre qu'un seul épisode par monteur·euse par série.

Si deux (2+) monteur·euses ou plus ont travaillé ensemble sur plusieurs épisodes d'une série, la même règle s'applique : un seul épisode par équipe de montage peut être soumis. Les co-monteur·euses

devraient s'entendre sur l'épisode à choisir ainsi que sur la personne qui soumettra l'épisode. Si le CCE reçoit plusieurs épisodes de la même série et de la même équipe de montage, mais soumis par des monteur·euses différent·es, tous·tes les monteur·euses seront contacté·es et devront s'entendre sur l'épisode à soumettre.

6. Les inscriptions doivent être soumises dans une seule catégorie. Si une inscription est soumise dans plusieurs catégories, le comité des prix CCE choisira lui-même la catégorie dans laquelle classer la production en se basant sur le contenu.

Voici les lignes directrices que le CCE a adoptées par rapport aux catégories :

CCE Awards Category Guide / Catégories des prix CCE: lignes directrices

Dans l'éventualité où le CCE déciderait d'assigner un projet à une autre catégorie, le ou la monteur·euse admissible en serait informé·e le plus vite possible.

7. Les participant.es ayant travaillé à des séries doivent soumettre un seul épisode par monteur·euse. Le CCE choisira un épisode au hasard si plus d'un sont soumis.

On ne peut soumettre qu'un seul épisode par monteur·euse par série.

Si deux (2+) monteur·euses ou plus ont travaillé ensemble sur plusieurs épisodes d'une série, la même règle s'applique : un seul épisode par équipe de montage peut être soumis. Les co-monteur·euses devraient s'entendre sur l'épisode à choisir ainsi que sur la personne qui soumettra l'épisode. Si le CCE reçoit plusieurs épisodes de la même série et de la même équipe de montage, mais soumis par des monteur·euses différent·es, tous·tes les monteur·euses seront contacté·es et devront s'entendre sur l'épisode à soumettre.

Conditions légales d'admission

1. *Le ou la participant.e garantit que la production est admissible en vertu des règlements des prix CCE, tels que détaillés ici. Advenant que le CCE considère que les informations fournies par le ou la participant.e sont inexactes ou incomplètes et que l'inscription de la production est donc erronée, le CCE se réserve le droit de déclarer la production inadmissible à une nomination aux prix CCE.*

2. *Le ou la participant.e reconnaît et accepte que le CCE puisse, à sa discrétion, décider qu'aucun prix ne soit remis dans une catégorie quand toutes les productions soumises ne rencontrent pas les standards du CCE.*

3. *Le ou la participant.e accepte que le comité des prix CCE, avec l'accord du CA du CCE, tranche tout désaccord en lien avec la mise en candidature, l'admissibilité, la nomination, l'appel ou le choix d'une production aux prix CCE. Le ou la participant. e reconnaît que la décision du CA du CCE est finale.*

4. *Le ou la participant.e reconnaît que le comité des prix CCE se réserve le droit de modifier les présents règlements à sa discrétion, après approbation du CA du CCE ou à la discrétion du CA du CCE.*

5. *Le ou la participant·e et toute personne dont la candidature est présentée aux prix CCE dégage le CCE et ses représentant·es, directeur·trice, membres du comité des prix CCE et membres des jurys, employé·es, mandataires et intermédiaires de toute responsabilité pour toute raison que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, des dommages directs et indirects) en lien avec la candidature d'une production pour un prix, y compris, mais sans s'y limiter, toute négligence ou omission dans le traitement de la candidature, peu importe la cause.*

Toute question concernant les critères d'admissibilité peut être envoyée à
info@cceditors.ca